



Ministère Des Finances  
Direction Générale Des Douanes  
Direction régionale Des Douanes à Sétif  
Inspections Divisionnaires Des Douanes à Sétif et Béjaia.  
Recettes Des Douanes de Sétif et Béjaia Contentieux.

## **AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

Il sera procédé le : **17 et 18 Juillet 2019** à partir de: 08 heures au niveau de nouveau siège de l'Inspection Divisionnaire des douanes de Sétif sis à : Ain S'fiha route nationale N° :05 (en face samo) Sétif, à la vente aux enchères publiques de divers lots de marchandises relatifs aux recettes des douanes de : Sétif et Béjaia Contentieux; consistant en :

**1- Recette des douanes de Sétif :**

- Vêtements et chaussures divers,
- Produits de cosmétiques, d'entretien et droguerie.
- Camions, Véhicules divers, motocycles et vélo,
- Électroménagers, matériels d'informatiques divers,
- Sacs en plastique contenant matière première (colorant additif),
- Marchandises et objets divers.

**2- Recette des douanes Béjaia Cx:**

- Déchets en plastiques destinées au recyclage,
- Lot de cartes mémoires divers,
- Lot de miroirs dentaires,
- Deux grues électriques, objets divers.

### **Lieux de visite des marchandises :**

- Dépôt des douanes sis à :Ain Ouleman (wilaya de Sétif) concernant les marchandises et véhicules de Recette des douanes de Sétif
- Port de Béjaia concernant les marchandises de la Recette des douanes Béjaia Contentieux.

### **Conditions de vente :**

- Les marchandises sont adjugées libres de tous droits et taxes au plus offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant, en espèces ou par chèque certifié.
- Les frais d'enregistrement s'élèvent à 2.5 %, ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicataires.
- Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication.
- Les lots adjugés et payés que le preneur n'aura pas enlevés dans un délai de huit (08) jours seront, après mise en demeure adressée à l'intéressé, laissés sur les lieux de la vente à ses frais et à ses risques et périls.
- Les marchandises destinées au recyclage sont vendues aux opérateurs spécialisés suivant le cahier des charges établis par la recette des douanes concernées.
- Les marchandises sont vendues dans l'état où elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelques causes que se soit.
- Les visites sont autorisées 48 heures avant la vente, pendant les heures de travail.

**Le receveur principal des douanes à Sétif**